



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Veaux

Question écrite n° 616

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche les raisons pour lesquelles les prêts PSE et PSM (prêts spéciaux élevage et modernisation) ne sont réservés qu'aux agriculteurs élevant des animaux reproducteurs. Il souhaiterait connaître ses intentions sur une revendication légitime des agriculteurs visant à étendre ces prêts au secteur veau de boucherie.

Texte de la réponse

Afin de faciliter l'action de restructuration de la filière de production de veaux de boucherie, le champ d'application des prêts spéciaux d'élevage a été étendu, en novembre 1992, au financement de la construction et de la rénovation des bâtiments destinés à la production de veaux de boucherie. L'attribution de ces prêts est subordonnée à l'octroi d'une subvention de l'Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviiculture (OFIVAL). Les investissements financés doivent en particulier respecter certaines conditions relatives aux caractéristiques techniques des élevages, ainsi qu'au mode de commercialisation de la production.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 616

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1993, page 1280

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3173